ORDRE DE SERVICE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'administration **Sous-direction de la modernisation et des services** **Bureau de la modernisation** Adresse : 78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP Dossier suivi par : Gilbert Pernin Tél. : 01 49 55 43 64 Réf. interne : Réf. classement :	**Direction générale de l'alimentation** **Mission d'administration des services de contrôle sanitaire** **Bureau des emplois, de l'animation et de l'orientation** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Bruno Ferreira Tél. : 01 49 55 58 41 Réf. interne : Réf. classement :

NOTE DE SERVICE

DGAL/MASCS/N2003-8161

DGA/SDMS/N2003-1293

Date : 25 SEPTEMBRE 2003

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à

Date de mise en application :
Abroge et remplace : NDS DGAL/MAG/N99-8172 ; DGA/SDMS/N99-1333 du 01 décembre 1999
Date limite de réponse : -
Nombre d'annexes :
Degré et période de confidentialité : -

Objet : Organisation de la passation de service des DDSV

Bases juridiques :

MOTS-CLES : passation de service, DDSV

Résumé : La présente note vise à préciser les modalités de passation de service lors d'un changement de directeur départemental des services vétérinaires.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et messieurs les directeurs départementaux des services vétérinaires Messieurs les Inspecteurs généraux vétérinaires chargés d'inspection interrégionale	Pour information :

1/ OBJET

La présente note de service précise les modalités de passation de service lors d'un changement de directeur départemental des services vétérinaires. Cette note est complétée par un livret d'accueil mis en ligne sur l'intranet de la DGAL ; il permet un accès direct à l'ensemble des textes utiles à un Directeur départemental prenant ses fonctions.

2/ MODALITES DE PASSATION DE SERVICE

Une réunion conjointe des deux directeurs en présence de l'IGVIR sera organisée sur la base d'une note confidentielle (Cf. ci-dessous) préparée par le DDSV sortant, si possible avant son départ effectif, à défaut au plus tard dans les 15 jours de la prise de fonction du successeur.

Cette réunion sera immédiatement suivie d'une réunion de présentation et d'échanges avec l'ensemble des membres du comité de direction (CODIR).

En cas d'intérim, le directeur intérimaire participera à la réunion de passation de service pour apporter les derniers éléments d'actualisation qui ne seraient pas indiqués dans la note confidentielle.

Le sortant communiquera la note de synthèse à son successeur et à l'IGVIR, dans les meilleurs délais et au plus tard quelques jours avant la date de réunion de passation.

3/ NOTE DE SYNTHESE CONFIDENTIELLE

31 - ***Objet de la note confidentielle***

Afin que son successeur appréhende au plus vite la situation de la structure qu'il est appelé à diriger, le Directeur départemental des services vétérinaires sortant préparera avant son départ une note de synthèse de quelques pages exposant les principales questions que le futur directeur aura à traiter dans les mois suivant sa prise de fonction, rappelant les enjeux de chacun des sujets exposés et leur état d'avancement au moment du changement de directeur.

Il indiquera dans une annexe à sa note l'emplacement dans le service des dossiers qui y sont évoqués.

32 - ***Contenu***

Le contenu de la note de synthèse n'est pas limitatif mais il contiendra au minimum les éléments suivants :

- Présentation de l'organisation interne de la direction départementale
- Etat des relations extérieures de la DDSV
- Rappel des principaux enjeux et difficultés

Organisation interne

1. L'organisation du service et ses moyens

En particulier :

- ✓ Organigramme fonctionnel nominatif du personnel,
- ✓ Situation des effectifs (en particulier par rapport à la dotation d'objectif) ; faire un point sur les vacataires,
- ✓ Organisation et fonctionnement du SAG commun DDAF/DDSV,
- ✓ Situation de la mise sous Assurance Qualité,
- ✓ Communication interne,
- ✓ Organisation des systèmes d'information et des personnes ressources
- ✓ Plan de formation,
- ✓ Locaux (difficultés, projets…),
- ✓ Niveau de consommation des crédits de l'exercice,

2. Les orientations stratégiques (P.T.E., P.O.S.) et les priorités du service (programmes d'action) ; présentation du tableau de bord de réalisation des actions prévues,

3. Management - points forts et difficultés ; programmation, tableau de bord et indicateurs clés de la DDSV,

4. Point sur les dossiers techniques particulièrement importants ou présentant des difficultés (plans d'intervention d'urgence, équarrissage,…)
   En particulier un bilan du contentieux en cours (administratif et pénal) sera présenté.

5 . Point sur les chantiers de coordination régionale des DDSV,

Relations extérieures

Point sur l'état des relations :

- Avec le Préfet et dans le cadre du travail interministériel (pôle de compétence « sécurité des aliments »..),
- Avec des professionnels (O.P.A. - C.C.I. - Vétérinaires…),
- Avec les élus (Conseil Général…),
- Organisation de la communication externe.

Synthèse des principaux enjeux et des difficultés rencontrées en tenant compte des derniers rapports d'inspection qui seront remis au successeur (IGVIR, COPERCI…).

Le Directeur général de l'administration **Le Directeur général de l'alimentation**

Jean-Marie Aurand **Thierry Klinger**